

Débat sur l'assistance médicale à la procréation

Porteurs de paroles

IFSI – IFAS Bourges et Vierzon

1. Thème retenu et questions mises au débat

La thématique de ces débats a été sur l'assistance médicale à la procréation. La question retenue est « Avoir un enfant, est-ce un droit ? »

2. Description de la manifestation réalisée

Un porteur de paroles a été organisé pour les étudiant-es, dans le domaine de la santé, infirmier-ères et aides soignant-es de Vierzon et de Bourges. La manifestation organisée les 23 et 31 Janvier, respectivement dans les halls des écoles de Vierzon et Bourges a duré chaque fois 3H. Les étudiants n'ont pas été informés au préalable. Les organisateurs se sont placés sur un lieu de passage au moment du déjeuner, à la fin des cours.

La question « Avoir un enfant, est-ce un droit ? » était inscrite en grands caractères, pour solliciter la curiosité des étudiants. 4 à 5 interviewers ont interpellé les étudiant-es, et mené des entretiens individuels ou en petits groupes de 2 à 15 minutes. Puis, ils ont sélectionné avec chaque interviewé une phrase substantielle qui soit la synthèse de l'échange et qu'il accepte d'afficher publiquement. Chaque phrase était signée par le nom du ou des étudiants, avec leur âge.

En tout, 130 étudiants se sont exprimés.

Il est important de souligner que ces manifestations n'ont été qu'une première étape. Les étudiant-es qui le souhaitent peuvent ensuite participer à un forum ayant lieu 2 semaines plus tard, donnant lieu à un débat, une argumentation, un positionnement plus tranché.

3. Principales opinions évoquées, argumentaires présentés, propositions

1. En faveur de la modification de la loi
 - a. Arguments

Liberté « Je ne vois pas pourquoi on empêcherait quelqu'un d'avoir un enfant. » « Chacun est libre d'avoir un enfant ou pas. » « C'est évident d'aider un désir d'enfant. »
« Avoir un enfant, c'est un choix. » « La structure familiale ne détermine pas le bonheur de l'enfant. »

Possibilité offerte et non un droit « Peut-on légiférer sur quelque chose d'aussi intime que d'avoir un enfant ? » « Je ne sais pas si c'est un droit, mais ça doit être possible. » « Il ne devrait pas y avoir de frein ni légal, ni médical. »

Non-discrimination « Oui, tout le monde devrait y avoir accès, c'est un principe d'égalité. » « Cela favorisera l'ouverture d'esprit et la tolérance. » « Adapter la loi à tous. »

Pragmatisme « Ca existe déjà, du coup pourquoi mettre un frein ? »

b. Préoccupations associées

Droit et devoir « Le droit d'avoir un enfant, oui, si on en assume les responsabilités. » « Oui, c'est un droit. Cependant, il faut avoir une stabilité psychique, financière, sociale. Avoir un enfant doit être un choix réfléchi et un désir profond. » « Etre en capacité physique, psychique » « Cela pose la question de l'âge » « C'est dans un premier temps un droit, mais un devoir par la suite. »

Droit de l'enfant à connaître son histoire : « L'enfant doit connaître son histoire. » « Droit de l'enfant ! Connaître ses géniteurs » « Penser au devenir de l'enfant quant à ses origines, ses repères. » « Ne pas être dans le déni. » « droit d'accès à ses origines/descendance » « poids du secret sur les origines au fil du temps » « L'enfant sait qu'il a été voulu, que ce n'est pas par accident. » « Il faut pouvoir choisir à la fois pour le donneur et les receveurs : donner son identité, donner des informations non-identifiantes, rester anonyme. »

Développement psychique de l'enfant: « Oui, mais il faudrait un suivi psychologique pour l'enfant car normalement c'est un papa et une maman » « Ce n'est pas parce que c'est un couple de même sexe qu'il faut un suivi psychologique » « un droit ouvert à deux figures parentales peu importe leurs sexes » « Oui, mais il faudrait effectuer des études pour connaître l'impact que ça a sur le développement psychologique des enfants. »

Marchandisation : « Attention au commerce d'enfants »

GPA : « Mère porteuse dans le cadre familial ou ami proche = donation sans contrepartie » « question de l'attachement »

2. En faveur du *statu quo*
 - a. Arguments

Argument dit naturel : « un enfant, c'est avec un papa et une maman. »

4. Conclusion

1. Cadre interprétatif

Les propos ayant été très nuancés, peu d'argument ont été franchement en faveur du *statu quo*. En revanche, certaines préoccupations qui accompagnent une éventuelle modification de la loi se sont exprimées. Elles ont même parfois pris la forme de conditions préalables à sa modification. C'est ce qui explique que l'item en faveur du *statu quo* soit aussi pauvre : il n'est pas représentatif.

Menés dans le cadre de l'éducation populaire, les interviews se sont déroulées dans des échanges libres et informels à partir de la question posée. Aucune technique d'enquête particulière n'a été appliquée par les interviewers. La seule consigne fournie était la neutralité d'opinion et le souci de faire argumenter la position en accompagnant la problématisation. Les interviewers n'étaient pas des professionnels des techniques d'enquêtes et étaient de formation très différente (psychologue, infirmier, philosophe, médecin, juriste), il convient donc d'avoir conscience dans l'analyse des données, des biais introduits.

2. Analyse des données

A partir de l'étude des pépites, on peut proposer le tableau suivant concernant la fréquence des arguments et préoccupations avancés par les participants.

Répartition des arguments et préoccupations par fréquence				
	Très fréquent	fréquent	Quelques occurrences	marginal
Arguments	Liberté	Possibilité offerte et non un droit	Non-discrimination	pragmatisme
Préoccupations	Droit et devoir	Droit de l'enfant à connaître son histoire	Développement psychique de l'enfant ; marchandisation	GPA

3. Hypothèses d'interprétation

Le fait que les arguments soient clairement en faveur d'un élargissement de l'accès à la PMA, n'empêche pas l'expression de certaines préoccupations concernant les conditions de cette modification du cadre légal.

A ce titre, le tableau ci-dessus est particulièrement intéressant, il permet de rendre visible la manière dont les participants semblent inviter le législateur à trouver une voie permettant de faire tenir ensemble en premier lieu : liberté et devoir ; possibilité offerte et droit de l'enfant à connaître son histoire.

Sur le premier aspect liberté/devoir : Les notions de responsabilités/devoirs des parents parallèlement au droit à l'enfant ont été mentionnés à de très nombreuses reprises par les participants. Il conviendrait donc peut-être de corrélérer, socialement et non localement, une affirmation du droit à l'enfant à une réaffirmation des devoirs parentaux. Si la formulation, en termes de droit à l'enfant, invite spontanément les participants qui y sont favorables à y associer le terme de devoir, il semble qu'il y a là, une possibilité

d'élargir le consensus social, si l'on regarde les arguments avancés en faveur du *statu quo* dans les autres manifestations.

Concernant l'item possibilité offerte/droit de l'enfant à connaître son histoire, il convient de ne pas le sur interpréter. En effet, si la préoccupation était fréquente, les pépites ne permettraient le plus souvent pas de départager entre le droit de savoir que l'on est né par PMA et le droit de connaître l'identité du donneur. Très peu de pépites faisaient état expressément du droit à connaître l'identité du donneur. Quoiqu'il en soit, il semble que si les personnes qui sont favorables à la modification de la loi, souhaitent voir aborder l'équilibre entre la possibilité offerte aux parents et les droits de l'enfant, il y a, là aussi, peut-être matière à argumenter une éventuelle modification de la loi d'une manière plus consensuelle, si l'on regarde les arguments avancés en faveur du *statu quo* dans les autres manifestations.



